

### Suivi bactériologique

	27 mai	17 juin	24 juin	01 juil.	08 juil.	16 juil.	22 juil.	29 juil.	05 août	12 août	19 août	27 août	02 sept.	09 sept.
	10h48	13h46	13h52	12h12	12h58	10h49	11h47	14h06	11h08	11h00	10h23	11h28	12h58	14h04
Entérocoques (n/100 mL)	120	<15	30	<15	15	<15	<15	<15	30	<15	<15	<15	61	200
Escherichia coli (n/100 mL)	200	140	45	<15	<15	<15	30	<15	15	<15	77	94	<15	1500
Interprétation sanitaire ponctuelle														

 Eau de bonne qualité
   
 Eau de qualité moyenne
   
 Eau de mauvaise qualité

A l'issue de chaque saison touristique, un classement sanitaire de la baignade est réalisé. Il est basé sur l'analyse statistique des résultats bactériologiques de l'année écoulée et des 3 années précédentes.

Classement sanitaire européen 2023



Eau de bonne qualité

### Suivi des cyanobactéries

	Valeurs guides	27 mai	03 juin	17 juin	24 juin	08 juil.	16 juil.	29 juil.	05 août	19 août	27 août	02 sept.	09 sept.
Chlorophylle A (µg/L)	10 µg/L	49											
Cyanobactéries toxigènes (mm3/L)	1 mm3/L	0,002	0,002	0,005	0,010	0,256	0,231	N.D.	0,025	0,233	1,01	1,18	1,43
Microcystines (µg/L)	0,3 µg/L										0,46	0,93	1,93
Anatoxine A (µg/L)	Limite de détection										N.D.	N.D.	
Cylindrospermopsine (µg/L)	42 µg/L										<2,50	<2,50	
Saxitoxine (µg/L)	30 µg/L										<2,20	<2,20	
Interprétation sanitaire													

L'ARS Bretagne assure le suivi des cyanobactéries en complément du contrôle bactériologique car certains genres sont susceptibles de produire des toxines pouvant causer des troubles de santé chez l'homme et les animaux. Ce suivi est déclenché uniquement si la concentration en chlorophylle A dépasse les 10 µg/L signifiant le début d'un développement de phytoplancton. Les mesures de gestion sont graduées en fonction de la présence de cyanobactéries toxigènes dans l'eau :

 Chlorophylle a < 10 µg/L  
 ou absence de genres toxigènes  
 ou présence de genres toxigènes < 1 mm3/L

PAS D'ALERTE

Maintien d'une activité normale

 Présence de genres toxigènes > 1 mm3/L  
 avec concentrations en toxines < Valeurs guides

NIVEAU ALERTE 1

Maintien d'une activité normale  
 Information du public

 Présence de genres toxigènes > 1 mm3/L  
 avec concentrations en toxines > Valeurs guides  
 ou présence d'accumulation en surface et/ou mortalité animale

NIVEAU ALERTE 2

Interdiction de la baignade  
 Restriction des activités nautiques  
 Recommandations de non-consommation des poissons  
 Information du public

